

## ● L'organisme de formation

**Prév'it Formation** est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11930706593 auprès de la DIRECCTE Ile-de-France (les stages concernés par les présentes « conditions générales d'inscription » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L6313-1 du Code du Travail).

## ● Les inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées via le site internet ou par mail. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées et si les pré-requis sont satisfaisants au moment de l'inscription (joindre les justificatifs). Aucune dérogation ne sera accordée. Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées. Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise et ou de l'organisme vaut, pour **Prév'it Formation**, ordre de commande il peut être accompagné d'un bon de commande de l'entreprise ou de l'organisme.

## ● Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, un e-mail est adressé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur soit pour confirmer l'inscription, informer de la mise en liste d'attente ou soit pour l'informer que le stage est complet.

## ● Cas d'empêchement d'un participant

Le participant empêché peut être remplacé par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Si cette possibilité n'est pas envisageable, nous vous invitons à nous contacter le plus rapidement possible. En cas d'annulation trop tardive (moins de 10 jours francs ouvrés avant le début de la formation), nous nous réservons la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire :

- 100 % du prix en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 7 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 50 % du prix en cas d'annulation dans un délai moins de 10 jours avant le début de la formation. L'acquittement de ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

## ● Convocation et programme

Avant le début du stage, un e-mail et/ou dossier papier contenant la convocation et le programme est envoyé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur qui se charge de les transmettre au stagiaire concerné.

## ● Respect du droit d'auteur

En s'inscrivant à un stage **Prév'it Formation**, le participant s'engage à respecter les conditions ou restrictions d'usage des documents qui lui sont remis.

## ● Coût

Le coût est indiqué sur la fiche de présentation de la formation et/ou le devis et la convention : il concerne les frais pédagogiques. l'exclusion de tout frais d'hébergement. Il s'agit d'un coût Hors taxes (assujettissent TVA de 20%). Le maintien du salaire et les frais de transport et de repas sont à la charge des entreprises ou du particulier le cas échéant.

## ● Facturation – convention – contrat – attestation de présence

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation. A l'issue du stage, **Prév'it Formation** envoie, à l'entreprise ou à l'organisme facturable du montant du coût pédagogique, une copie de la feuille d'émargement, la feuille d'évaluation du stage et un exemplaire de l'attestation de formation remis au stagiaire. Dans le cas d'une inscription à titre individuelle, le candidat devra retourner sa convention datée et signée. Passé un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, et au plus tard 15 jours avant le début de la formation, il devra nous faire parvenir le règlement par chèque bancaire ou virement bancaire à l'ordre de **Prév'it Formation** afin que son inscription soit effective.

**Prév'it Formation** lui adressera en retour une facture acquittée. Une attestation de présence est délivrée à l'organisme collecteur qui en fait la demande.

## ● Evaluation

A l'issue de la formation, **Prév'it Formation** délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

## ● Paiement

Le paiement s'effectue par chèque bancaire à l'ordre de « **Marie BERA** » (*entreprise individuelle*) ou virement bancaire. Tout retard de paiement entraîne, outre des intérêts de retards, l'application d'une pénalité pour frais de recouvrement de 40€HT.

## ● Désistement-absence-abandon

En cas de désistement plus de 10 jours avant le début du stage, **Prév'it Formation** ne facture pas. En cas de désistement moins de 10 jours avant le début du stage ou d'absence d'un stagiaire le premier jour de la formation, sans remplacement par une autre personne du même profil, de son entreprise ou de son organisme, **Prév'it Formation** facture la totalité du coût pédagogique ; il en est de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

## ● Annulation du stage-report

**Prév'it Formation** se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant.

**PREV'IT Formation** se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.


## ● Hébergement-restauration

**Prév'it Formation** ne prend en charge ni la restauration des stagiaires, ni l'hébergement de ceux-ci.

## ● Données personnelles

Les données personnelles et les coordonnées recueillies dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à la gestion de l'inscription. L'INRS, qui est responsable du traitement, s'engage à ne pas transmettre ni vendre ces données à un tiers. Conformément à la législation en vigueur, les personnes dont les données sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de portabilité de leurs données personnelles en formulant leur demande à l'adresse mail suivante : [contact@prev-it.com](mailto:contact@prev-it.com).

Les personnes habilitées à renseigner le bulletin d'inscription pour un salarié de leur entreprise ou de leur organisme doivent notamment informer ce salarié de la finalité de recueil de ses données personnelles et obtenir son consentement.

	DOCUMENT	CREATION	REDACTION et DROIT AUTEUR	REFERENCE
		CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION	05/04/2020	Marie BERA